



# LE MOUVEMENT DÉDIÉ DES STAGIAIRES C,B,A

## CONTROLEURS STAGIAIRES

Au cours du mois de septembre 2022, le mouvement national de 1<sup>ère</sup> affectation sera réalisé dans un mouvement dédié, après le mouvement des titulaires du 1<sup>er</sup> septembre 2022, sur la base d'une situation prévisionnelle des effectifs projetée au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Les modalités précises d'affectation des lauréats des concours interne et externe de contrôleur des finances publiques seront précisées dans le guide destiné aux agents.

## CONCOURS COMMUN DE CATÉGORIE C

Les lauréats du concours commun de catégorie C (internes et externes) sont affectés dans un mouvement dédié, élaboré distinctement du mouvement des agents administratifs titulaires, prenant effet à la date d'appel à l'activité des stagiaires.

Ce mouvement dédié, élaboré au niveau national, tient compte des vacances d'emplois observées à l'issue du mouvement général de mutations des titulaires. Les agents stagiaires sont affectés sur une direction en fonction des priorités de comblement des vacances décidées par l'administration.

Après publication des résultats d'admission, les lauréats sont contactés par la Direction générale pour effectuer leur demande de 1<sup>ère</sup> affectation sur des directions.

Les modalités précises d'affectation nationale des lauréats du concours commun C seront précisées dans le guide destiné aux agents.

## INSPECTEURS STAGIAIRES PROMOTION 2022-2023

Les lauréats du concours interne et externe de catégorie A seront affectés dans un mouvement dédié, élaboré distinctement du mouvement des titulaires. Les départements où des titulaires resteront en attente ne seront pas proposés aux stagiaires.

Les stagiaires rentrés en scolarité le 1<sup>er</sup> septembre 2022 devront réaliser leurs vœux courant septembre.

Ce mouvement de premières affectations prendra effet au 1/09/2023.

Un guide spécial 1<sup>ère</sup> affectation regroupera les modalités précises d'affectation.